

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **- 3 MARS 2023**

fixant la composition du jury du concours externe sur titres à affectation locale à Mayotte pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse au titre de 2023.

Le Garde des Sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2017-1050 du 10 mai 2017 portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret 2019-49 du 30 janvier 2019 modifié portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2009 modifié relatif aux règles d'organisation générale des concours pour le recrutement des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse,

Vu l'arrêté du 11 septembre 2020 fixant la liste des corps prévue à l'article 1er du décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours externe sur titres à affectation locale à Mayotte pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury du concours externe sur titres à affectation locale à Mayotte pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse au titre de 2023 est composé comme suit :

Président :

- M. Laurent GREGOIRE, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est ;

Vice-présidente :

- Mme Caroline BOULOT, directrice interrégionale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse Centre Est ;

Membres du jury :

- M. ANTOISSI Abdou-Lihariti, DGA chargé du pôle Santé, Famille et Enfance au Conseil départemental de Mayotte ;
- Mme CABAL Mélanie, magistrate, cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion ;
- M. DURAND Frédéric, directeur des services, STEMO Saint Denis de la Réunion ;
- Mme LOTTON Amandine, chef de service éducatif, éducatrice, UEMO Saint Pierre de la Réunion ;
- M. RISPINCELLE Vincent, psychologue, UEMO Meaux Gambetta.

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

- 3 MARS 2023

Pour le-Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et par délégation
Pour la Directrice de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse
L'adjointe au chef du bureau du recrutement
et de la formation


Cécile FOLEA